

## CIVA VINS D'ALSACE

Le Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA) a été institué par décret le 22 avril 1963. Son champ d'activité couvrait à l'origine l'Appellation d'Origine Contrôlée «Alsace», reconnue par décret le 3 octobre 1962. Il s'est étendu par la suite aux appellations « Alsace Grand Cru » et « Crémant d'Alsace » reconnues respectivement par décret du 20 novembre 1975 modifié en 1992, et décret du 24 août 1976. Ainsi le « Comité » Interprofessionnel du Vin d'Alsace tel qu'il était dénommé au départ est devenu par la suite « Conseil » Interprofessionnel des Vins d'Alsace, notamment pour tenir compte de la diversité des vins d'Alsace et de leurs appellations.

### ACTIVITÉ

*Le CIVA est l'organisme interprofessionnel de la filière viti-vinicole des vins AOC d'Alsace. Il réunit plus de 950 metteurs en marché (caves particulières, caves coopératives, négociants). Le CIVA assure des missions économiques et techniques, mais également la promotion, en France et à l'étranger, des vins d'Alsace.*

[www.vinsalsace.com](http://www.vinsalsace.com)

/ CONTACT

03 89 20 16 20  
civa@civa.fr

/ ADRESSE SIÈGE

12, avenue de la Foire  
aux Vins  
68000 Colmar



Didier PETERMANN  
PRÉSIDENT